



Par courriel seulement

Le 10 août 2020

Me Véronique Dubois Secrétaire
Régie de l'énergie Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria Bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Joelle Cardinal
Avocate

Hydro-Québec – Affaires juridiques
4^e étage
75, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : 514 289-2211, poste 5211
Télec. : 514 289-2007
C. élec. : Cardinal.Joelle@hydro.qc.ca

OBJET : Fin des mesures d'allégement prises par le Distributeur dans le contexte de la crise liée à la COVID-19 à l'endroit de la clientèle grande puissance

Chère consœur,

Par la présente, Hydro-Québec, dans ses activités de distribution d'électricité (le « **Distributeur** »), désire aviser la Régie de l'énergie des modifications apportées à certaines mesures de soutien qu'il avait temporairement mis de l'avant auprès de sa clientèle grande puissance, dans le contexte de la crise liée à la COVID-19.

Ainsi, à compter du 1^{er} septembre 2020 inclusivement, pour les clients aux tarifs L et LG ayant pu en bénéficier, le recours prévu aux articles 5.12 et 5.20 alinéas c) ne sera désormais plus possible compte tenu notamment des différents décrets permettant la reprise des activités. Cette mesure de force majeure a été accordée à certains clients grande puissance ayant fait les démonstrations nécessaires en vertu des articles précités.

Le Distributeur tient également à aviser la Régie que les autres mesures d'allégement annoncées dans ses correspondances du 2 avril et du 4 mai dernier continueront quant à elles à s'appliquer. Le Distributeur continue de suivre de l'évolution de la situation et ajustera, le cas échéant, son offre de soutien à sa clientèle.

Nous vous tiendrons informés de tout autre développement, que le Distributeur pourrait mettre de l'avant, relativement aux mesures de soutien aux clients.

Veillez agréer, chère consœur, nos salutations distinguées.

(s) Joelle Cardinal

JOELLE CARDINAL, avocate

c.c. M. Éric Fillion, Président d'Hydro-Québec Distribution
M. Julie Sbeghen, DP Aff. réglementaires et approvisionnement en électricité